

**Budget - Finances**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 6 Octobre 2025 à 18h**

N°10

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION COMMERCIALE DE MONTARGIS**

**Note de synthèse :**

L'UCM, fait état d'une grande inquiétude des commerçants de la commune face au contexte économique actuel. Cette situation impacte fortement le tissu commercial local, moteur de la vie et de l'attractivité de notre commune.

Pour toutes ces raisons, l'UCM souhaite mettre en œuvre un programme d'envergure chaque samedi sur les quatre prochains mois, comprenant une série d'animations conviviales et attractives (Octobre Rose, Black Friday, déballage des commerçants, Marché des producteurs, Marché des Saveurs, Noël...) et une communication accrue via différents médias. L'objectif étant d'augmenter la fréquentation, inciter à consommer localement et soutenir la relance économique.

Ainsi les dépenses envisagées pour ces animations comprennent notamment la location de structures gonflables, la location de jeux en bois XXL, l'animation et mise en musique des événements, la location d'installations de décoration spécifiques (Noël...), la souscription à une application de communication exclusive, ainsi que la mise en œuvre d'une large campagne de communication.

Afin de mener à bien ces différentes actions, l'UCM sollicite une subvention exceptionnelle de 20 000 €, afin de couvrir les coûts détaillés ci-dessus et ainsi assurer la réussite de l'opération dans son ensemble.

Il vous est proposé au travers de cette délibération d'attribuer cette subvention.

**Projet de délibération :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**Vu** la demande de subvention de l'UCM,

**Vu** l'exposé de M. le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 20 000 euros à l'UCM ;

**D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**D'INSCRIRE** le montant de ces dépenses au budget de la Commune.